



- Je sais comment fonctionne un tribunal d'instance
- Je sais comment fonctionne un conseil des prud'hommes
- Je sais comment fonctionne un tribunal pour enfants

Vocabulaire: le vocabulaire inhérent à chaque tribunal

IV.

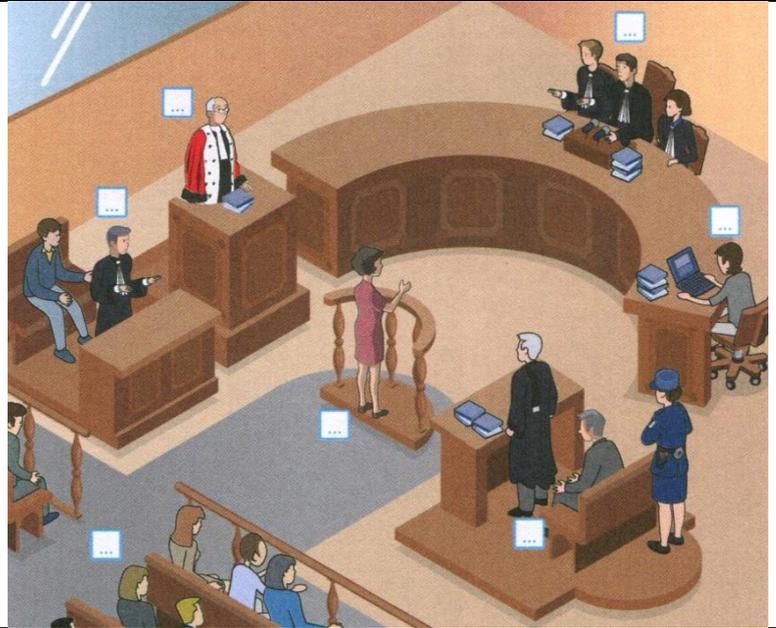
1.

Vidéo: le tribunal d'instance.

<http://www.mediatheque.justice.gouv.fr/direct/3012-fc5c3796506c407e19a8ebf95c202a30715cde89-1427787195-direct>

Quels sont les membres de cette cour ?

1. Le juge et ses assesseurs
2. Le procureur (l'avocat général)
3. Le greffier
4. L'avocat du plaignant
5. L'avocat de la défense
6. Le (ou les) témoin(s)
7. Le public



Quelle est l'affaire jugée ?

Comment le jugement est-il rendu ?

Quel est le verdict ?

2.

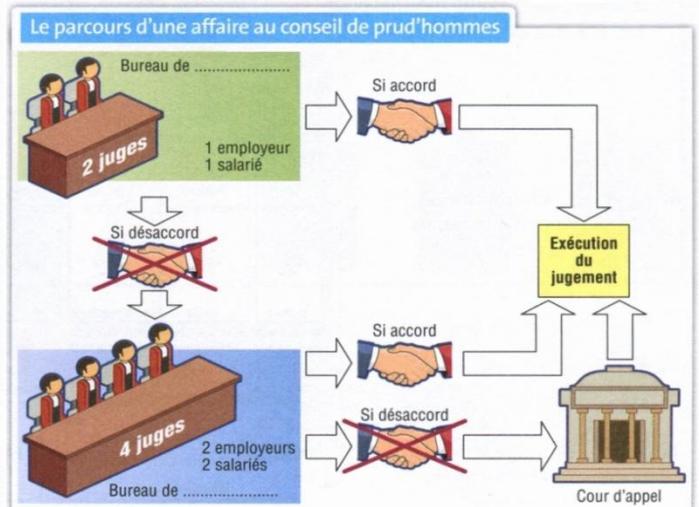
A l'aide de la vidéo et du texte, complète le parcours de l'affaire jugée en coloriant en rouge les flèches.

<http://www.mediatheque.justice.gouv.fr/direct/2285-12fa65888cfc9253e0dabd5ebdef159411368832-1427788314-direct>

Un jugement du conseil de prud'hommes

- **Mars 2004 : Madame C. est licenciée**
Madame C., ingénieure au service la société X, est licenciée pour absences liées à sa grossesse.
- **Madame C. conteste son licenciement**
Contestant son licenciement, elle se rend au greffe du conseil de prud'hommes de son lieu de travail pour demander la saisine du conseil de prud'hommes.
- **Septembre 2004 : Mme C. et son employeur sont convoqués devant le bureau de conciliation**
L'objectif de cette conciliation est de trouver une solution amiable au conflit qui les oppose. La tentative échoue.
- **12 février 2005 : Mme C. et son employeur sont convoqués devant le bureau de jugement**
Les conseillers prud'hommes rendent la décision suivante : « *Le Conseil juge que Madame C. a été licenciée de façon abusive et condamne la société X à lui payer la somme de 10 000 euros à ce titre et au paiement des frais de justice et aux éventuels actes et procédures d'exécution du présent jugement* ».
- **La société X fait appel de cette décision.**
L'appel a été jugé deux ans plus tard.
- **Le 29 mai 2007, la Cour d'appel rend son jugement.**
La Cour d'appel a confirmé le premier jugement des prud'hommes dans l'arrêt suivant : « *La Cour constate le licenciement abusif de Madame C. et confirme le jugement du conseil de prud'hommes de Paris du 12 février 2005.* »

D'après une affaire jugée par le conseil de prud'hommes de Paris en 2005.





- Je sais comment fonctionne un tribunal d'instance
- Je sais comment fonctionne un conseil des prud'hommes
- Je sais comment fonctionne un tribunal pour enfants

Vocabulaire: le vocabulaire inhérent à chaque tribunal

3.

A partir de la présentation de la fonction des deux juges, écrivez leur titre: juge aux affaires familiales, juge des enfants.

Deux juges au service de la protection des mineurs



« Je suis un magistrat qui a une double mission : protéger les mineurs en danger et juger les mineurs délinquants. J'interviens lorsque la santé, la sécurité d'un enfant sont menacées ou encore lorsque les conditions de son éducation semblent compromises. À ce titre, je prononce des mesures éducatives, comme le suivi de la famille par un éducateur, le placement provisoire en famille d'accueil ou dans une institution spécialisée. Je peux être saisi par les parents, la personne ou le service à qui l'enfant a été confié, le tuteur, le mineur lui-même ou le ministère public. »



« Je suis chargé des procédures de divorce et de séparations, de l'attribution de l'autorité parentale. Je peux, par exemple, accorder le droit de visite à des grands-parents ou décider qui aura la garde d'un enfant. Je fixe le montant des pensions alimentaires. Enfin, je statue pour tout ce qui concerne les changements de prénoms ou noms de famille. »

D'après www.ado.justice.gouv.fr

A l'aide de la vidéo:

<http://www.mediatheque.justice.gouv.fr/direct/163-39dc1463cafb96e46946f3949fa33021e2638eef-1427789297-direct>

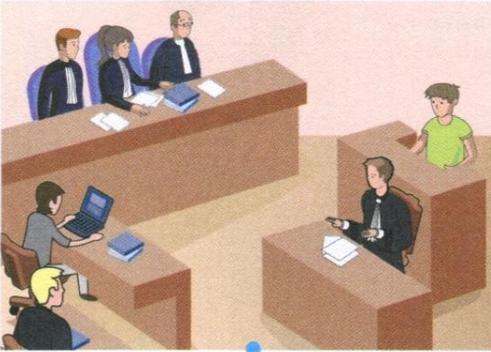
- Ecrire sur chaque image l'instance judiciaire représentée: Cour d'assises des mineurs, Bureau du juge des enfants, Tribunal pour enfants
- Relier chacun des cas présentés à l'instance chargée de les juger.

Une justice de mineurs adaptée selon les cas



Cas 1

Un adolescent de 15 ans a été arrêté pour racket. Le juge des enfants ordonne des enquêtes sur sa personnalité et son environnement familial et social. Il est condamné à quatre mois de prison avec sursis et à 200 € d'amende. Il aura un suivi éducatif.



Cas 2

Un adolescent de 17 ans a tué à coup de couteau un camarade de 12 ans. Arrêté par le police il a reconnu les faits et expliqué pendant sa garde à vue avoir agi à la suite d'une dispute à propos d'un jeu vidéo. Il a été placé en détention provisoire. Plus tard, il est condamné à 8 ans de prison pour meurtre.



Cas 3

Une adolescente de 14 ans a volontairement dégradé le jardin de ses voisins. Après une admonestation, elle est condamnée à réparer les dégâts commis et devra réapprendre à respecter les règles de vie en société avec l'aide d'un éducateur.